

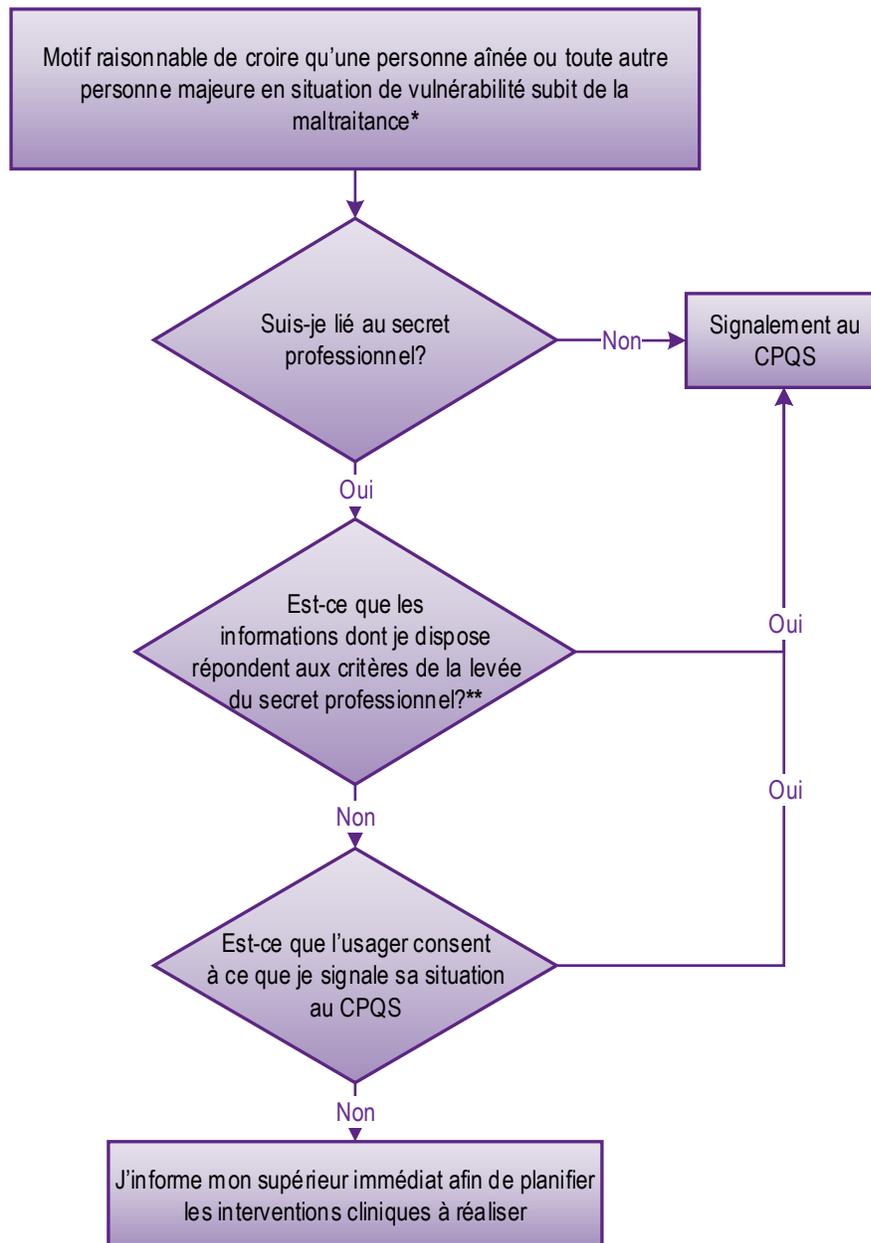
Notes:

* Toute personne hébergée en CHSLD ou toute personne en tutelle ou en curatelle ou à l'égard de laquelle un mandat de protection a été homologué.

Le signalement obligatoire doit être appliqué par les prestataires de services de santé et de services sociaux ainsi que par les professionnels. S'applique même aux personnes liées par le secret professionnel, sauf à l'avocat et au notaire qui, dans l'exercice de leur profession, reçoivent des informations concernant un tel cas.

Dans tous les cas, si l'auteur présumé de maltraitance est un employé, un formulaire AH-223 doit être complété et la situation signalée au CPQS.

Procédure décisionnelle interne de signalement d'une situation de maltraitance du CISSS Chaudière-Appalaches



Notes:

* Geste singulier ou répétitif ou un défaut d'action appropriée qui se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance et qui cause intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse à une personne.

** La levée du secret professionnel ou de la confidentialité s'actualise lorsqu'il y a risque sérieux de mort ou de blessures graves: blessures physique ou psychologique qui nuit d'une manière importante à l'intégrité physique, à la santé ou au bien-être d'une personne ou d'un groupe de personnes identifiables.

Dans tous les cas, si l'auteur présumé de maltraitance est un employé, un formulaire AH-223 doit être complété et la situation signalée au CPQS.